

# Évaluation Initiale d'aptitude aux formations permis B

- **OBJECTIFS**

Évaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie B afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.  
Répondre à l'obligation réglementaire du R245-2 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).

- **PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS**

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite accompagnée

Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle ou supervisée

- **QUALIFICATION DES FORMATEURS**

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence.

- **OBJECTIFS D'ÉVALUATION**

Évaluer son niveau :

D'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations)

De détection du risque en situation de conduite

Sur l'installation au poste de conduite

A comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger

- **DURÉE**

55 minutes

- **EFFECTIFS**

1 élève par véhicule ou 1 élève en salle

- **HORAIRES**

Définis sur rendez-vous avec l'agence.

- **MODES D'ÉVALUATION**

L'évaluation est effectuée en dynamique, voiture 208 Peugeot ou sur tablette à l'agence

Elle s'articule autour de 4 exercices :

**CONDITIONS DE VALIDATION**

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu est présenté par exercices et par critères évalués que sont :

L'expérience de la conduite

La connaissance du véhicule

L'attitude à l'égard de la conduite et de la sécurité

L'habileté

La compréhension et la mémoire

La perception et l'émotivité

Le Bilan restitué à l'élève fait apparaître :

Les notes obtenues par critères

Le score total sur 100 points

Le nombre d'heures de formation proposé

Il sera annexé au contrat.

**OUTILS D'ÉVALUATION**

Véhicule dernière génération de 208 Peugeot ou tablette tactile.